

Financer ses études

- > Quelles aides financières lorsqu'on est étudiant ?
- > Quelles aides pour se loger ?
- > Quelles conséquences de travailler pendant ses études ?
- > Sous quels statuts peut-on travailler ?
- > ...

Les études en architecture et paysage ont un certain coût, variant en fonction des villes et de la situation de l'étudiant : loyer, alimentation, matériel de maquette, de dessin ou informatique... Elles se révèlent coûteuses pour l'étudiant et sa famille. Il est ainsi possible de s'appuyer sur certaines aides et de travailler pendant ses études.

Pour aller plus loin :

→ Prendre soin de sa santé

Quelles aides financières lorsqu'on est étudiant ?

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux permet de subvenir à une partie des frais de l'étudiant. Elle est accordée à un étudiant inscrit en formation initiale en France et dans un établissement d'enseignement public ou privé habilité à recevoir des boursiers. Répartie sur 8 échelons (de 0^{bis} à 7), la bourse est allouée par le CROUS pour dix mois en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal. Un étudiant boursier est exonéré de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et des frais d'inscription de son école.

L'aide au mérite est versée aux étudiants bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux et titulaire d'une mention très bien à la session du baccalauréat de l'année de leur inscription dans l'enseignement supérieur. Elle est attribuée pour une durée de 3 ans sans redoublement après le baccalauréat.

L'Aide Spécifique Allocation Annuelle Culture (ASAA-C) est réservée aux étudiants relevant d'un établissement supérieur du Ministère de la Culture, et peut être attribuée après un refus de bourse sur critères sociaux. Cette aide est allouée, après examen de la situation, par le service social du CROUS concerné.

L'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté s'adresse aux étudiants en situation de difficulté financière durable et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux en raison de la non-satisfaction d'au moins une des conditions d'attribution. La demande d'aide d'urgence s'effectue auprès du CROUS. Le montant de l'aide correspond à un échelon de la bourse sur critères sociaux, fixé par la direction du CROUS.

L'aide à la mobilité master s'élevant à 1000€ peut être accordée à un étudiant ayant obtenu sa licence (DNL) et s'inscrivant dans une autre région

académique que celle où il a obtenu sa licence. L'étudiant doit être également éligible à la bourse sur critères sociaux pour percevoir cette aide.

Quelles aides pour se loger ?

Les Aides Personnalisées au Logement (APL) permettent de réduire les dépenses de logement. Pour en bénéficier, il faut faire la demande auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de votre ville. Le montant de l'APL dépend de la situation familiale de l'étudiant, du montant de ses revenus et de sa charge de logement. Attention, être en colocation peut faire varier le montant de l'aide.

L'Allocation de Logement Social (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou de vos mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété. Elle est versée tous les mois si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation logement familiale (ALF).

Les cités universitaires du CROUS mettent à disposition des logements pour des prix raisonnables pouvant varier entre 200€ et 500€. La structure propose également des logements pour de plus courtes périodes, si l'on souhaite par exemple effectuer un stage dans une ville éloignée du domicile.

Quelles conséquences de travailler pendant ses études ?

Les études d'architecture et de paysage demandent une grande implication, par le nombre d'heures de cours et de travail personnel mais aussi l'ouverture et la curiosité requise par la filière. Travailler à côté de ses études ajoute une nouvelle charge de travail et une nouvelle charge mentale qui peut avoir des conséquences sur la santé de l'étudiant et sur la réussite de ses études.

→ Prendre soin de sa santé

Quel type d'organisation adopter pour concilier études et travail ?

Il est possible de choisir un travail régulier tout au long de l'année ou bien de le concentrer sur des périodes spécifiques comme les vacances ou l'intersemestre. Une attention particulière doit également être portée sur la superposition des périodes travaillées avec celles d'examens, rendus, soutenances et stages obligatoires.

Sous quels statuts peut-on travailler ?

Dans le cas où l'on souhaite devenir employé, il faut connaître le cadre légal du contrat que l'étudiant signe. **Le Contrat à Durée Déterminée (CDD)** est le plus courant concernant les emplois étudiants. Il n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire.

Plus rare pour les étudiants, **le Contrat à durée indéterminée (CDI)** ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin. Il n'inclut pas nécessairement un temps plein et peut être rompu sur décision unilatérale soit de l'employeur, soit du salarié ou encore pour une cause extérieure aux parties.

Le statut d'auto-entrepreneur est idéal pour développer un projet professionnel personnel, ce statut est ouvert aux étudiants souhaitant créer leur première activité professionnelle. Ce statut a cependant des défauts : il n'apporte pas de cotisation retraite, pas de chômage à l'arrêt de l'activité et n'assure aucune couverture maladie.

Le statut d'étudiant entrepreneur permet à l'étudiant de valider par acquis des crédits ECTS dans le cadre de son diplôme préparé en parallèle et obtenir le Diplôme étudiant-entrepreneur (D2E). Il est ainsi affilié au réseau PEPITE, ce qui lui permet d'assister à des cours d'entrepreneuriat et d'être encadré par un professionnel.



Plus d'informations ici !

Dans la même collection :

- Candidater en école d'architecture
- Les études d'architecture
- S'engager dans son école
- Partir étudier à l'étranger
- Prendre soin de sa santé
- Se spécialiser en architecture
- Connaître le monde professionnel

Informations mises à jour en 2023

